

CENTRE SOCIO CULTUREL LES ABEILLES
3, avenue de la République
58260 LA MACHINE

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

CENTRE SOCIO CULTUREL LES ABEILLES

3 AVENUE DE LA REPUBLIQUE

58260 LA MACHINE

EXERCICE 2025

1 – RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

2 – RAPPORT SPECIAL

3 – COMPTES ANNUELS

1 – RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

CENTRE SOCIO CULTUREL LES ABEILLES
3 Avenue de la République
58260 LA MACHINE

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels Centre Socio Culturel Les Abeilles relatifs à l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans le paragraphe « Règles et méthodes comptables – changement de méthode comptable ».

Cette note fait notamment référence au changement de méthode comptable consécutif aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2022-06. Ce changement de méthode est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

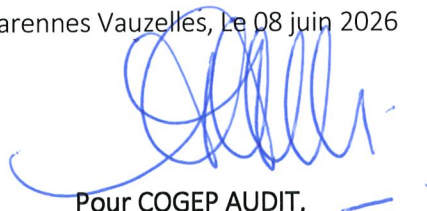
Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Varennnes Vauzelles, Le 08 juin 2026



Pour COGEP AUDIT,
Caroline CELLUCCI
Commissaire aux comptes

2 – RAPPORT SPECIAL

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2025

CENTRE SOCIO CULTUREL LES ABEILLES
3 Avenue de la République
58260 LA MACHINE

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre associations, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Varennnes Vauzelles, Le 8 juin 2026



Pour COGEP AUDIT,
Caroline CELLUCCI
Commissaire aux comptes

3 - COMPTES ANNUELS

ANNEXES

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Le Centre Socio-Culturel Les Abeilles est une association implantée au 3, Avenue de la République 58260 LA MACHINE
03.86.50.84.97
votreassociation@csc-lamachine.com

L'association a pour activité :

- Une Fonction accueil, une Fonction Animation de la Vie Sociale et une Fonction Animation Collective Familiales qui font l'objet d'agréments attribués par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) sur présentation de projets.
- L'accueil de permanences sociales ou diverses autres permanences : Mission Locale, association Savoir Lire et Ecrire, Caisse Régionale MSA Bourgogne, Nièvre Regain, association France Victimes 58 ANDAVI ...
- Le portage d'un France Services.
- La fonction de chargée de coopération, au titre de la parentalité, dans le cadre de la Convention Territoriale Globale signée entre la Collectivité et la Caisse d'Allocations Familiales de la Nièvre, et la mise en œuvre des actions prévues dans ce contrat pour la Commune de LA MACHINE : petite enfance (Multi-Accueil), enfance et jeunesse (Accueils de Loisirs Périscolaires et Extrascolaires, et des séjours ou d'autres actions culturelles et sportives pour les publics visés), accès aux droits et France Services et des actions dans les domaines de la parentalité.
- La coordination et la mise en œuvre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité.
- Des activités culturelles, sportives et de loisirs pour les familles et les adultes.
- Des actions de prévention Santé.
- Des actions à destination des 60 ans et + notamment pour agir contre l'isolement.
- Des actions locales dans les domaines de la solidarité et l'entraide.
- La gestion d'un service de portage de repas à domicile.

REGLES ET METHODES COMPTABLES :

Changement de méthodes comptables

La 1ère application du règlement ANC n° 2022-06, constitue un changement de méthode. Le règlement ANC n° 2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le plan comptable général et s'applique à compter du 1^{er} janvier 2025. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent ne sont pas modifiés. En effet, aucun texte n'a autorisé une présentation avec effet rétroactif du bilan et du compte de résultat comme si le règlement ANC n° 2022-06 avait été appliqué dans les comptes dès l'ouverture de l'exercice précédent.

Les changements majeurs induits par cette nouvelle norme modifient notamment la définition du résultat exceptionnel, celui-ci regroupant désormais principalement les opérations de l'exercice liées à un événement majeur et inhabituel (art. 513-5 du PCG).

Certaines opérations auparavant qualifiées d'exceptionnelles sont ainsi reclassées en opérations courantes et présentées en résultat d'exploitation. Il s'agit notamment des opérations liées aux cessions/sorties d'immobilisations et des amortissements sur les subventions d'investissements.

Autre modification majeure, les comptes de transferts de charges ont été supprimés et remplacés par de nouveaux comptes ou imputés au crédit du compte de dépense initiale.

Règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la nouvelle réforme du Plan Comptable Général (issu de la modification du règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 par le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 et homologué le 30 décembre 2023) en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

IMMOBILISATIONS : TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AU 31.12.2025

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Acquisitions	Cessions ou destructions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Matériel de transport	45 665.50 €			45 665.50 €
Matériel de bureau & informatique	67 872.48 €			67 872.48 €
Matériel d'Activités	10 039.59 €	7 077.68 €		17 117.27 €
Mobilier	54 196.06 €	8 109.26 €		62 305.32 €
Aménagement divers	4 499.31 €			4 499.31 €
Concessions et Droits	4 071.72 €			4 071.72 €
Autres Immo Corp.	1 422.00 €			1 422.00 €
Installations Générales	5 684.58 €			5 684.58 €
TOTAL	193 451.24 €	15 186.94 €	0 €	208 638.18 €

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

AMORTISSEMENTS : TABLEAU DES AMORTISSEMENTS AU 31.12.2025

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Matériel de transport	44 388.06 €	1 277.44 €		45 665.50 €
Matériel de bureau & informatique	25 611.84 €	4 274.27 €		29 886.11 €
Matériel d'Activités	7 440.62 €	6 291.08 €		13 731.70 €
Mobilier	20 783.32 €	5 571.64 €		26 354.96 €
Aménagement divers	1 934.48 €	449.93 €		2 384.41 €
Concessions et Droits	4 071.72 €			4 071.72 €
Autres Immo Corp.	1 040.94 €	284.40 €		1 325.34 €
Installations Générales	2 790.90 €	1 136.92 €		3 927.82 €
TOTAL	108 061.88 €	19 285.68 €	0 €	127 347.56 €

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue des biens.

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES AU 31.12.2025 :

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif	Echéances à plus d'un an
		Echéances à moins d'un an			Echéances A moins d'un an	
Créances usagers Produits à recevoir	17 700.65 € 146 583.03 €	17 700.65 € 146 583.03 €	Fournisseurs Dettes fiscales et sociales Autres dettes	20 658.06 € 31 673.79 € 37 746.01 € 14 449.18 €	20 658.06 € 31 673.79 € 37 746.01 € 14 449.18 €	
TOTAL	164 283.68 €	164 283.68 €	TOTAL	104 527.04 €	104 527.04 €	0.00 €

FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE :

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS AU 31.12.2025

Libellés	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise (valeur du patrimoine intégré)				
Réserves	35 391.55 €			35 391.55 €
Report à nouveau	130 664.11 €		- 3 655.06 €	127 009.05 €
Résultat comptable de l'exercice	- 3 655.06 €	50 105.11 €	- 3 655.06 €	50 105.11 €
TOTAL au 31.12.2025	162 400.60 €	50 105.11 €		212 505.71 €

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES AU 31.12.2025

Détail des subventions de fonctionnement affectées.	Fonds à engager au début de l'exercice. A	Utilisation en cours d'exercice 789 B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées 689 C	Fonds restants à engager en fin d'exercice. D = A-B+C
AUTOFINANCEMENT SEJOUR ADOS			397.00 €	397.00 €
MILDECA	334.00 €	334.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €
CAF ACCOMPAGNEMENT NUMERIQUE	700.00 €	700.00 €		
CONFERENCE DES FINANCEURS	2 000.00 €	2 000.00 €	5 675.00 €	5 675.00 €
CPAM ACCOMPAGNEMENT NUMERIQUE	166.00 €	166.00 €		
FDVA	1 000.00 €	1 000.00 €		
CARSAT PROJET CPOM	5 334.00 €	5 334.00 €		
ESS 58 CD	2 200.00 €	2 200.00 €	2 200.00 €	2 200.00 €
PROMENEURS DU NET 58	1 200.00 €	1 200.00 €		
TER	308.88 €	308.88 €		
TOTAL au 31.12.2025	13 242.88 €	13 242.88 €	9 272.00 €	9 272.00 €

PROVISIONS

Détail des provisions	Provisions au 01/01/2025 A	Dotations	Reprises		Provisions au 31/12/2025
			Utilisées	Non utilisées	
Indemnités de départ en retraite	23 844.00 €			2 227.00 €	26 071.00 €
Risque de reversement				500.00 €	500.00 €
TOTAL au 31.12.2025	23 844.00 €			2 727.00 €	26 571.00 €

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

00	31/12/2025	250012/00010			PROXY TELECOM DECEMBRE TELEPHONE	12.70	14/02/2026	ACA		12.70 C LH
00	31/12/2025	250012/00011			ELECTRICITE DECEMBRE	213.62	14/02/2026	ACB		226.32 C LH
00	31/12/2025	250012/00012			COMMISSIONS AIDCV	10.75	14/02/2026	ACC		737.07 C LH
AC	31/12/2025	25AC12/00051			CENTRE HOSPITALIER REPAS DECEMBRE (LES 3)	5 578.14	17/02/2026	ACD		6 315.21 C LH
00	31/12/2025	250012/00014			COPEFAX RELEVÉ COPIES NOVEMBRE - DECEMBRE ACCUEIL	172.89	17/02/2026	ACE		6 458.10 C LH
00	31/12/2025	250012/00018			CAF JEUNES EN ACTION - INNOV/JEUNES SOLDE	291.09	20/05/2026	ACI		6 769.18 C LH
00	31/12/2025	250012/00027			COPEFAX RELEVÉ COPIES DECEMBRE TERRÉPAGE	120.00	05/04/2026	ACH		6 669.18 C LH
00	31/12/2025	250012/00028			URSSAF BENEVOLES 2025	440.00	20/05/2026	ACJ		7 339.18 C LH
00	31/12/2025	250012/00030			UNIFORMATION APUREMENT 2025	4 384.00	17/02/2026	ACF		11 723.18 C LH
00	31/12/2025	250012/00035			CEH4550295 CESU	79.00	06/05/2026	ACG		11 793.18 C LH

PRODUITS A RECEVOIR

00	31/12/2025	250012/00013			BAFA PERFECTIONNEMENT LP 20 AU 24/10	623.31	14/02/2026	AEV		6 223.31 D LH
00	31/12/2025	250012/00015			FD ARS ACTION PREVENTION SANTE SOLDE	1 700.00				7 923.31 D
00	31/12/2025	250012/00016			FD ARS ACTION PREVENTION SANTE ECRANS SOLDE	600.00				8 523.31 D
00	31/12/2025	250012/00017			CAF FAIRE EVOLUER OFFRE DE LOISIRS 3-10 ANS SOLDE	955.60				9 478.91 D
00	31/12/2025	250012/00019			CAF JEUNES EN ACTION - SEMOINS LE LIEN SOLDE	1 151.70				10 630.61 D
00	31/12/2025	250012/00020			CAF PARENTAUTE LA PLACE DES PARENTS SOLDE	1 743.00				12 373.61 D
00	31/12/2025	250012/00021			MAIRE SUBVENTION ANNUELLE SOLDE	5 941.43				18 315.04 D
00	31/12/2025	250012/00022			MAIRE SUBVENTION ANNUELLE SOLDE	9 136.80				28 452.84 D
00	31/12/2025	250012/00024			CAF PS ANIMATION GLOBALE ANNUELLE SOLDE	24 793.82				53 246.13 D
00	31/12/2025	250012/00025			CAF PS ALSH EXTRASCOLAIRE SOLDE CTG	7 181.36				59 407.49 D
00	31/12/2025	250012/00030			CAF PS ALSH EXTRASCOLAIRE SOLDE CTG	3 620.67				63 030.16 D
00	31/12/2025	250012/00033			CAF PS ALSH EXTRASCOLAIRE SOLDE	4 892.53				68 922.69 D
00	31/12/2025	250012/00033			CAF PS ALSH PERISCOLAIRE SOLDE CTG	5 930.41				72 451.10 D
00	31/12/2025	250012/00033			CAF PS ALSH PERISCOLAIRE SOLDE	12 097.88				84 558.98 D
00	31/12/2025	250012/00033			CAF PS ALSH ADOS SOLDE CTG	206.13				84 945.11 D
00	31/12/2025	250012/00033			CAF PS ALSH ADOS SOLDE	1 164.67				86 109.78 D
00	31/12/2025	250012/00033			CAF PS CHARGE COOPERATION PARENTAUTE SOLDE CTG	2 051.64	20/05/2026	AEX		88 171.42 D LH
00	31/12/2025	250012/00036			CAF PS MULTI ACCUEIL LA PETITE RUOHE SOLDE CTG	14 530.00				102 751.42 D
00	31/12/2025	250012/00036			CAF PS MULTI ACCUEIL LA PETITE RUOHE SOLDE	38 512.08				141 263.50 D
00	31/12/2025	250012/00037			CSC INPHY SOLDE SEJOUR SKI	2 680.20				143 951.70 D
00	31/12/2025	250012/00038			MSA PSU LA PETITE RUOHE SOLDE	699.93				144 651.63 D
00	31/12/2025	250012/00038			CAF AMENAGEMENT ESPACES VIE DES ENFANTS SOLDE	1 921.49				146 583.03 D

EFFECTIF MOYEN ANNUEL DU PERSONNEL : 15,25

AUTRES INFORMATIONS

- **Contribution volontaire en nature**

Les contributions volontaires en nature consistent en :

- la mise en disposition de locaux
- du bénévolat

Ils ont été évalués en fonction du temps passé.

Les heures de bénévolat sont évaluées sur la base d'un taux horaire forfaitaire de 14.09 € pour les adhérents. Cette catégorie de mise à disposition s'élève à 32 301.62 €.

Les locaux sont valorisés sur la base d'un tarif horaire ou journalier, fonction de la consistance des locaux. Cette catégorie de mise à disposition s'élève à 61 916.46 €.

- **Rémunération des administrateurs**

La Présidente, la Vice-Présidente et la Trésorière n'ont perçu aucune rémunération au cours de la période.

- **Rémunération du CAC**

Au titre de l'année 2025, la rémunération du CAC s'établit à 3 700 € : honoraires entrant exclusivement dans le cadre de la révision légale des comptes.

BILAN

Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			31.12.2024
	Brut	Amort	Net	Total
FRAIS D'ETABLISSEMENT (1)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 071.72	4 071.72		
FRAIS DE DEVELOPPEMENT				
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT				
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES	4 071.72	4 071.72		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	204 566.46	123 275.84	81 290.62	85 389.36
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS	5 684.58	3 927.82	1 756.76	2 893.68
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.	198 881.88	119 348.02	79 533.86	82 495.68
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 958.00		2 958.00	1 858.00
PARTICIPATIONS				
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS	1 100.00		1 100.00	
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 858.00		1 858.00	1 858.00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (2)	211 596.18	127 347.56	84 248.62	87 247.36
STOCKS ET EN-COURS				
CREANCES D'EXPLOITATION	164 651.15		164 651.15	155 750.10
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	17 700.65		17 700.65	19 055.83
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS				
AUTRES CREANCES	146 583.03		146 583.03	136 438.44
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	367.47		367.47	255.83
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME ET JETONS DETENUS				
DISPONIBILITES	156 545.63		156 545.63	102 788.65
TOTAL ACTIF CIRCULANT (3)	321 196.78		321 196.78	258 538.75
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (4)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (5)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (6)				
TOTAL GENERAL	532 792.96	127 347.56	405 445.40	345 786.11

BILAN

Passif	31/12/2025 Montant	31.12.2024 Total
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE	35 391.55	
AUTRES RESERVES		35 391.55
REPORT A NOUVEAU	127 009.05	130 664.11
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	50 105.11	-3 655.06
SITUATION NETTE (1)	212 505.71	162 400.60
AUTRES FONDS		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	46 484.64	50 503.75
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL AUTRES FONDS (2)	46 484.64	50 503.75
TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)	258 990.35	212 904.35
FONDS REPORTES LIES AUX LEGS ET DONATIONS	9 272.00	13 242.88
FONDS DEDIES		
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES (3)	9 272.00	13 242.88
PROVISIONS POUR RISQUES	26 571.00	23 844.00
PROVISIONS POUR CHARGES		
TOTAL PROVISIONS (4)	26 571.00	23 844.00
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		12 000.00
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	23 314.06	12 588.83
DETTES DES LEGS OU DONATION		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	69 419.80	52 500.50
DETTES DIVERSES		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	11 793.18	12 751.10
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	6 085.01	5 954.45
TOTAL DETTES (5)	110 612.05	95 794.88
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	405 445.40	345 786.11

COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Toutes les écritures

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
COTISATIONS	5 074.00		5 145.00
VENTES DE BIENS			
DONT VENTES DE DONS EN NATURE			
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	555 778.67		530 253.09
DONT PARRAINAGES			
VENTES DE BIENS ET SERVICES		555 778.67	530 253.09
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	340 126.79		313 908.47
VERSEMT. DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT.			
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC			
DONS MANUELS			
MECENATS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONTRIBUTIONS FINANCIERES			
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS		340 126.79	313 908.47
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV.			1 608.33
PRODUITS DES CESSIONS D'IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES			
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES	13 242.88		6 505.00
AUTRES PRODUITS	29 809.32		18 318.50
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		944 031.66	875 738.39
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	209 554.92		207 918.25
AIDES FINANCIERES			
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	27 693.99		30 423.79
SALAIRES	489 710.34		476 931.24
COTISATIONS SOCIALES	134 466.61		135 802.49
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	19 285.68		12 493.62
DOTATIONS AUX PROVISIONS	2 727.00		11 735.00
VALEURS COMPTABLES DES IMMO. INCORP. ET CORPORELLES CEDEES			
REPORTS EN FONDS DEDIES	9 272.00		13 242.88
AUTRES CHARGES	1 652.95		3 273.41
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)		894 363.49	891 820.68
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)		49 668.17	-16 082.29

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	1 274.04		1 993.82
REPRISES SUR DEPRECIATIONS ET PROVISIONS			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES CEDEES			
PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE VMP ET D'INSTRUMENTS DE TRESO.			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		1 274.04	1 993.82
CHARGES FINANCIERES			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES			
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES CEDEES			
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VMP ET D'INSTRUMENTS DE TRESO.			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)			
RESULTAT FINANCIER (3-4)		1 274.04	1 993.82
RESULTAT COURANT avant impôts (1-2+3-4)		50 942.21	-14 088.47
PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)		266.32	11 605.94
CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)		1 103.42	1 172.53
RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)		-837.10	10 433.41

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PARTICIPATION DES SALAIRES AUX RESULTATS (7)			
IMPOTS SUR LES BENEFICES (8)			
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)		945 572.02	889 338.15
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+7+8)		895 466.91	892 993.21
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE		50 105.11	
SOLDE DEBITEUR = PERTE			3 655.06
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
DONS EN NATURE	32 301.62		39 639.00
PRESTATION EN NATURE	61 916.46		70 066.00
BENEVOLAT			
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		94 218.08	109 705.00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
SECOURS EN NATURE	32 301.62		39 639.00
MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS	61 916.46		70 066.00
PRESTATION EN NATURE			
PERSONNEL BENEVOLE			
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		94 218.08	109 705.00

COMPTE DE RESULTAT

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE

Répartition par nature de charges			Répartition par nature de ressources		
TOTAL (871)		0.00	870	Dons en nature	
860	Secours en nature		870000	BENEVOLAT	32 301.62
860000	BENEVOLAT	32 301.62	TOTAL (870)		32 301.62
TOTAL (860)		32 301.62	871	Prestations en nature	
861	Mises à disposition gratuite de biens		871000	VALORISATION DES MISES A DISPO DE LOCAL	61 916.46
861000	VALORISATION DES MISES A DISPO DE LOC	61 916.46	TOTAL (861)		61 916.46
Total charges contributions volontaires		94 218.08	Total produits contributions volontaires		94 218.08